



Les relations entre le royaume de Chypre et le sultanat mamelouk au XV^e siècle

Mohamed Ouerfelli

DANS **LE MOYEN AGE 2004/2 Tome CX**, PAGES 327 À 344
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0027-2841

ISBN 9782804144616

DOI 10.3917/rma.102.0327

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-le-moyen-age-2004-2-page-327?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les relations entre le royaume de Chypre et le sultanat mamelouk au XV^e siècle

Après la chute des dernières principautés franques de Syrie-Palestine, Chypre, gouvernée par la dynastie des Lusignan, devient, grâce à sa position géographique favorable et sa proximité des ports de Syrie, le dernier poste avancé de la présence occidentale au Levant, mais aussi un entrepôt du commerce international. En face, un vaste empire dirigé par les mamelouks : une caste militaire totalement étrangère à la population locale, constituée d'esclaves affranchis arrivés au pouvoir en 1250¹. Ces derniers ont renforcé leur contrôle sur les routes du commerce des épices dont l'Occident ne peut pas se passer.

Les interdictions pontificales de commercer avec le sultanat mamelouk² et les projets de croisades auxquels le royaume de Chypre s'est associé énergiquement ont donné lieu à des affrontements sanglants, dont l'épisode le plus spectaculaire fut la prise d'Alexandrie par le roi Pierre I^{er}, en 1365³, une

1. Sur l'origine des mamelouks et leur évolution politique, voir l'Art. Mamelouk, *Encyclopédie de l'Islam (E.I)*, nlle éd., t. 8, Leyde, 1991, p. 299-305 ; D. AYALON, L'esclavage du mamluk, *Oriental Notes and Studies*, t. 1, 1951, p. 1-66, rééd. dans *The Mamelouk Military Society*, Londres, 1979, n° I.

2. W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Âge*, trad. F. RAYNAU, t. 2, Amsterdam, 1983, p. 23-25 ; J. RICHARD, Le royaume de Chypre et l'embargo sur le commerce avec l'Égypte (fin XIII^e-début XIV^e siècle), *Comptes Rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1984, 1984, p. 120-134, rééd. dans *Croisades et État latins d'Orient, points de vue et documents*, Aldershot-Brookfield, 1992, n° XVI.

3. Le récit le plus complet sur cet événement nous est parvenu à travers l'œuvre de l'alexandrin AL-NUWAYRÎ, *Kitâbu'l ilmâm*, éd. A.S. ATIYA, 7 vol., Hyderabad, 1968-1976 ; voir également le récit de MAQRIZI, *Kitâb al-sulûk fî ma'rifat al-du'ual wa al-mulûk*, éd. S.A.F. ACHOUR, t. 1, vol. 3, Le Caire, 1970, p. 104-108 ; G. HILL, *A history of Cyprus*, t. 2, Cambridge, 1948, p. 329-334 ; P.W. EDBURY, *The Lusignan Kingdom of Cyprus* and

période marquée par des actes réciproques de pillage et de course, où se sont trouvés impliqués Catalans, Génois et Vénitiens. De 1424 à 1427, on assiste à une phase transitoire mais décisive, au cours de laquelle les mamelouks réussissent, par le biais de trois expéditions militaires dirigées contre l'île, à inverser la situation en imposant aux Chypriotes des rapports de suzeraineté. C'est ce qui constitue l'essentiel d'une troisième phase dans les relations entre les deux royaumes.

Mais il importe de signaler que les contacts diplomatiques et les relations commerciales entre les deux États ont été toujours présents et ont traversé toutes ces phases sans exception.

Il est donc important de mettre l'accent sur les motifs réels de ces hostilités, les résultats de cette confrontation, sans pour autant négliger les réactions des républiques maritimes et leurs politiques, ainsi que leurs positions dans le commerce méditerranéen après 1427.

La fin du XIV^e siècle est une période particulièrement difficile pour le royaume de Chypre après l'occupation de Famagouste par les Génois. Le traité du 21 octobre 1374 impose aux Chypriotes de payer les frais de l'expédition génoise commandée par Pietro di Campofregoso⁴. Or le traité du 19 février 1384 précise que tout le trafic de l'île, à quelques exceptions près, doit obligatoirement passer par le port de Famagouste⁵. Un monopole qui,

its Muslim Neighbours, *Kingdoms of the Crusaders. From Jerusalem to Cyprus*, Aldershot-Brookfield, 1999, n° XI, p. 232-235.

4. Cette expédition a été financée par des particuliers génois, c'est-à-dire les actionnaires de la *Mahone*, sorte de société contribuant à l'armement de la flotte génoise. Ce traité du 21 octobre 1374 oblige le roi de Chypre à payer une somme annuelle de 40 000 florins d'or à la république de Gênes à titre d'indemnité de guerre, 90 000 florins pour l'entretien de la flotte génoise stationnée à Chypre et surtout une indemnité de 2 012 400 florins pour les mahonais, payable en douze ans. Voir HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. 2, p. 409 ; HILL, *op. cit.*, p. 404 ; J. RICHARD, La situation juridique de Famagouste dans le royaume des Lusignan, *Praktikon tou protou diethnous Kyprologikou Synedriou*, t. 2, Nicosie, 1972, p. 225-226, rééd. dans *Orient et Occident au Moyen Âge : contacts et relations (XII^e-XV^e s.)*, Londres, 1976, n° XVII.

5. Les quelques exceptions concernent le port de Larnaca pour les chargements de sel, celui de Limassol pour l'exportation des caroubes, celui de Cérine pour le trafic avec l'Asie Mineure, ainsi que le petit cabotage et le transport des grains et du bétail, cf. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. 2, p. 414 ; RICHARD, La situation juridique de Famagouste, p. 227-228 ; C. OTTEN-FROUX, Les affaires politico-financières de Gênes avec le royaume des Lusignan (1374-1460), *Coloniser au Moyen Âge*, sous la dir. de M. BALARD et A. DUCÉLLIER, Paris, 1995, p. 62-64 ; P.W. EDBURY, *The kingdom of Cyprus and the crusades, 1191-1374*, Cambridge, 1991, p. 209-211 ; J. HEERS, *Gênes au XV^e siècle, activités économiques et problèmes sociaux*, Paris, 1961, p. 140, 375-376 ; P.H. DOPP, *L'Égypte au commencement du XV^e siècle d'après le traité d'Emmanuel Piloti de Crète (1420)*, Le Caire, 1950, p. 55 n. 4 ; N. BANESCU, *Le déclin de Famagouste, fin du royaume de Chypre. Notes et documents*, Bucarest, 1946, p. 7.

par conséquent, étouffe le trafic commercial et provoque le départ des marchands occidentaux vers Alexandrie et Beyrouth⁶.

En ce qui concerne le sultanat mamelouk, Le Caire est le théâtre d'une succession de règnes dont trois au cours de 1421⁷. Toutes ces successions se déroulent dans le sang et la multiplication des rébellions des émirs mamelouks en Syrie. Les expéditions envoyées pour les réprimer se succèdent l'une après l'autre, ce qui nécessite beaucoup d'argent pour les financer, alors que les caisses du sultanat sont presque vides. Le recours à des manœuvres douteuses ou à la confiscation des biens de marchands sont monnaie courante pour se procurer de l'argent afin de couvrir les frais d'expéditions presque quotidiennes.

En 1399, on apprend que Tamerlan s'approche à nouveau des frontières orientales du sultanat. Il a décidé de se venger des mamelouks suite à l'assassinat de son ambassadeur par le sultan Barqûq, ainsi qu'en raison de l'accueil et de l'assistance apportés par les mamelouks à l'un de ses opposants⁸. Face à cette situation alarmante, le sultan convoque les juges, les princes et les hauts fonctionnaires de son royaume, afin de discuter de la méthode à employer pour réunir auprès des marchands les fonds nécessaires pour financer ses troupes⁹. Les Mongols marchent sur la Syrie, les villes tombent l'une après l'autre et la résistance mamelouke se fait dans un désordre total, entravée par les intrigues et les conflits entre les émirs. C'est dans cette conjoncture bouleversée que le roi de Chypre, bien informé de l'avancée des Mongols, envoie une ambassade au Caire proposant au sultan son aide et ses navires de guerre pour faire face à la menace de Tamerlan. Mais cette proposition reste sans lendemain, puisque les mamelouks, nous apprend Ibn Tagrî Birdî, sont divisés entre eux¹⁰.

6. Dès le 18 mai 1374, la République de Venise a donné l'ordre à ses citoyens de quitter l'île et de ne plus commercer avec le royaume de Chypre ; cf. M. BALARD, La place de Famagouste génoise dans le royaume des Lusignan (1374-1464), *Les Lusignans et l'Outre-Mer. Actes du colloque tenu à Poitiers-Lusignan, 20-24 octobre 1993*, Poitiers, 1994, p. 22.

7. *XIV^e et XV^e siècles : crises et genèses*, sous la dir. de J. FAVIER, Paris, 1996, p. 594-595.

8. En 1401, Tamerlan envoie une lettre au gouverneur d'Alep dans laquelle il menace les mamelouks de marcher sur la Syrie s'ils ne répondent pas favorablement à ses griefs ; voir IBN HAJAR AL-'ASQALANI, *Imbâu-l-gumar bi'abâ' al-'umar*, éd. H. HABCHI, t. 2, Le Caire, 1994, p. 133 ; M.T. MANSOURI, *Recherches sur les relations entre Byzance et l'Égypte (1259-1453)*, Tunis, 1992, p. 264.

9. IBN TAGRÎ BIRDÎ, *Al-nujûm az-zâhira fi mulûk Misr wa-l-Qâhira*, éd. W. POPPER, t. 6, Berkeley, 1936, p. 47.

10. *Id.*, p. 58-59.

À peine le danger mongol éloigné des frontières du sultanat, les mamlouks se tournent vers la Méditerranée afin de préserver leurs intérêts commerciaux. Mais les mauvais traitements qu'ils infligent aux marchands européens déclenchent des hostilités avec les puissances occidentales. En effet, après les tentatives du roi de Chypre pour reprendre la ville de Famagouste, la commune de Gênes envoie une flotte de guerre commandée par le maréchal Boucicaut. Celui-ci réussit, en 1403, à imposer au roi le paiement de la *mahona* de Chypre et la signature d'un traité de paix. Il propose également au roi d'organiser une nouvelle expédition contre le sultanat mamelouk, mais le roi, regardant d'un mauvais œil les intentions des Génois, refuse cette proposition, car il craint de les voir occuper son royaume. Le maréchal, renforcé par la présence de deux galères appartenant aux Hospitaliers et d'un certain nombre de chevaliers chypriotes, se dirige vers Alexandrie pour tenter de la reprendre, mais il échoue à cause d'une tempête. Entre temps, les Vénitiens ont averti les mamelouks des projets des Génois¹¹. Décidé à se venger des mamelouks et des Vénitiens en même temps, Boucicaut mène des raids sur les côtes syriennes au mois d'août 1403. Il pille Tripoli, Le Boutron, Beyrouth, Sidon et Latakiah¹², attaques au cours desquelles le maréchal n'épargne pas les biens appartenant aux marchands vénitiens.

La participation des Chypriotes à ces raids est minime puisqu'elle ne concerne que des aventuriers et des bénévoles en quête de butin, surtout après le refus du roi de prendre part à ces expéditions. Or, Boucicaut, en retournant à Famagouste, a procédé au partage du butin ramassé sur les côtes syriennes, ainsi qu'à la vente des prisonniers capturés¹³, ce qui va déclencher la colère des mamelouks, lesquels accusent le roi d'apporter son assistance aux agresseurs en dépit du traité de paix signé entre les deux voisins depuis trente ans.

La même année (1403), les Hospitaliers s'engagent dans des négociations avec le sultan Farag b. Barqûq. Grâce aux talents du grand prieur de Toulouse Raymond de Lescure¹⁴, ils signent un traité de paix dont le roi de Chypre est exclu¹⁵. Ce dernier, désireux de cesser les hostilités, dépêche en 1404

11. A. DARRAG, *L'Égypte sous Barsbay 825-841/1422-1438*, Damas, 1961, p. 240 n. 2.

12. A. LUTTRELL, *The Hospitallers in Cyprus after 1386, Cyprus and the crusaders, Papers given at the International Conference, Nicosie, 6-9 september 1994*, éd. N. COUREAS et J. RILEY-SMITH, Nicosie, 1995, p. 130.

13. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. 2, p. 471.

14. J. DELAVILLE LE ROULX, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, 1913, p. 291.

15. Les Hospitaliers se sont engagés, au terme de ce traité, à libérer les prisonniers musulmans et à restituer au sultan d'Égypte un navire pris à Damiette, ainsi que le paiement d'une somme de 12 à 16 000 ducats, à titre de dédommagement. Le grand

Raymond de Lescure auprès du sultan d'Égypte pour obtenir les mêmes avantages que les Hospitaliers. Mais le sultan refuse de traiter avec Lescure tant que le roi de Chypre n'est pas disposé à arrêter la course en Méditerranée orientale et il n'hésite pas à envoyer l'ambassadeur en prison en exigeant une rançon de 25 000 ducats pour sa libération¹⁶.

À partir de ce moment-là et jusqu'en 1425, on voit se déchaîner sur les côtes du sultanat mamelouk une série d'attaques et de pillages¹⁷. Ni les sujets du sultan, ni les marchands occidentaux ne sont épargnés par ces razzias menées par les Chypriotes, les Catalans et parfois par les Génois, et dont le butin est vendu dans l'île. Les mamelouks, lorsqu'ils subissent de grands dommages, se vengent la plupart du temps sans distinction des marchands occidentaux, en leur confisquant marchandises et biens et en leur interdisant de quitter le pays¹⁸.

La question qui se pose est celle des raisons de cette passivité mamelouke face à la course. La multiplication des actes de piraterie et de course dans la Méditerranée orientale, en particulier sur les côtes syriennes, s'explique en grande partie par le fléchissement de l'activité maritime et de la construction navale. En effet, l'intérêt accordé à ce secteur stratégique remonte à l'époque fatimide, notamment avec le calife al-Mu'iz qui a inauguré plusieurs chantiers navals afin de renforcer la flotte égyptienne¹⁹ ; ses fils ont suivi ses pas et il en fut de même jusqu'à l'époque de Saladin²⁰. Les premiers sultans mamelouks, en particulier Baybars, conscients du rôle important que peut jouer une flotte puissante pour faire face au danger des croisés, ont adopté

maître de l'Hôpital entend couvrir cette somme par une imposition de 4 % sur les marchands de Rhodes en Syrie : *id.*, p. 292.

16. G. HILL, *A History of Cyprus*, t. 2, Cambridge, 1948, p. 468. Raymond de Lescure ne recouvre sa liberté qu'après le paiement de 6 000 ducats que l'ordre des Hospitaliers a empruntés, le 9 août 1404, aux marchands occidentaux d'Alexandrie : cf. DELAVILLE LE ROULX, *op. cit.*, p. 291 n. 3.

17. L. MACHERAS, *Chronique de Chypre*, trad. fr. E. MILLER et C. SATHAS, Paris, 1882, p. 360.

18. IBN TAGRI BIRDI, *Al-nujûm az-zâhira*, t. 4, p. 578-579.

19. AL-QALQACHANDI, *Subh al-'achâ fi sinâ'at al-inchâ*, t. 3, p. 523-524 ; S. MAHIR, *La marine en Égypte musulmane* (en arabe), Le Caire, 1967, p. 96-98 ; S.M. ZBIS, *Regard sur les conditions économiques du Caire et ses relations avec l'extérieur à l'époque fatimide* (en arabe), *Actes du Congrès international de l'Histoire du Caire, mars-avril 1969*, t. 2, Le Caire, 1971, p. 590 : les sources rapportent que le calife fatimide a construit dans l'arsenal 200 navires, en une seule fois, en dépit du manque de bois, que les Fatimides importaient de Sicile et d'autres régions européennes par le biais des marchands vénitiens.

20. MAQRIZI, *Al-mawâ'id wa-l i'tibâr fi dikri al-khitat wa-l athâr*, t. 2, Le Caire, rééd. Bûlâq, s.d, p. 194 ; A.M. AL-ABBADI et A. SALIM, *Histoire de la marine musulmane en Égypte et en Syrie* (en arabe), Beyrouth, 1981, p. 272-280.

une politique énergique pour renforcer la construction des navires de guerre²¹.

Mais dès la fin du XIV^e siècle, l'arsenal est complètement négligé et il ne figure plus parmi les priorités de l'État. On ne pense aux navires que lorsqu'on en a besoin, surtout en cas de danger. À ce moment-là, les mamelouks procèdent à l'interpellation d'hommes dans les rues en leur imposant de travailler de force dans l'arsenal. Ces gens, nous rapporte Maqrîzî, non qualifiés, sont traités comme des prisonniers. Pour se nourrir, ils se contentent d'un peu de pain. Ainsi le travail dans l'arsenal est-il devenu en Égypte à l'époque mamelouke un métier vil et méprisable ; le mot *ustûlî*, qualifiant quelqu'un qui travaille dans l'arsenal, est ressenti comme une insulte par tout homme qui se voit ainsi désigné²².

Une autre raison expliquant cette impuissance devant les attaques incessantes des pirates est la faiblesse du sultan Farag b. Barqûq, son désaccord et ses conflits continuels avec les émirs qui donnent libre cours à leurs ambitions de gouverner²³. En effet, à la fin du mois de septembre 1405, le sultan Farag est destitué et remplacé par son frère 'Abd al-Azîz qui prend par la suite le titre d'al-Malik al-Mansûr. Deux ans plus tard (1407), Djakam, gouverneur d'Alep, se proclame sultan et prend le titre d'al-Malik al-'Âdil.

En 1410, les mamelouks, pour riposter aux attaques des Chypriotes, mènent plusieurs raids sur les côtes de l'île. Une lettre envoyée au mois de septembre 1411 par le capitaine de Famagouste au sultan d'Égypte montre combien les Génois ont souffert des représailles exercées par les mamelouks, qui n'ont pas épargné la ville de Famagouste. Mais les Génois veulent assurer le sultan de leurs bonnes intentions puisqu'ils se sont engagés depuis l'année précédente à racheter 25 musulmans capturés qu'ils envisagent d'envoyer au sultan²⁴.

Le royaume de Chypre est exposé à plusieurs difficultés financières : la guerre contre les Génois, les expéditions mameloukes et surtout les épidémies et les sauterelles qui s'abattent sur l'île²⁵, poussent le roi à prendre l'initiative pour la conclusion de la paix avec les mamelouks. En 1410, il envoie une ambassade commandée par Thomas Provost, qui revient par la suite accompagnée d'une délégation mamelouke dont la mission principale est de racheter les captifs musulmans²⁶, une question épineuse dans les

21. *Id.*, p. 296-305.

22. MAQRIZI, *Al-mawâ'id wa-l i'tibâr*, t. 2, p. 194.

23. MACHERAS, *Chronique*, p. 360 : d'après ce chroniqueur, bien informé de la situation en Égypte, « le sultan avait supporté cela [la guerre de course menée par le roi de Chypre] en silence parce que ses émirs ne s'entendaient pas avec lui ».

24. DARRAG, *L'Égypte sous Barsbay*, p. 241-242.

25. EDBURY, *The Lusignan kingdom of Cyprus*, p. 239.

26. MACHERAS, *Chronique*, p. 360-361.

rapports entre le royaume de Chypre et le sultanat mamelouk. La paix est signée et le roi s'engage « à ne pas accueillir les corsaires et à ne pas permettre le pillage de la Syrie, et, si des corsaires venaient à Chypre, le roi ne leur fournirait point de vivre et aucun de ses sujets n'aurait le droit d'acheter les objets pillés²⁷ ». Cet engagement s'est fait au grand soulagement des Famagoustains et des marchands occidentaux résidant dans l'île, mais il n'est qu'éphémère. En effet, les Chypriotes continuent, de concert avec les pirates catalans, à saccager les côtes de Syrie et on voit même de grands personnages participer à cette activité dont la portée économique est importante. En 1413, Henri de Lusignan, prince de Galilée et frère du roi, s'embarque sur une *nave* avec des Catalans pour aller piller les côtes syriennes, sans l'autorisation du roi²⁸. Le nombre de captifs musulmans qu'il a ramenés dans l'île semble être important puisque le gouverneur de Damas a mandé une délégation avec de l'argent pour les racheter²⁹.

Fort irrité de ces actes, le sultan al-Muayad Cheykh écrit en 1414 au roi pour lui exposer les mêmes griefs. Ce dernier envoie de nouveau Thomas Provost en Syrie pour rencontrer le sultan³⁰. Le 24 novembre 1414, un nouveau traité de paix est signé par l'ambassadeur du sultan envoyé à Chypre qui est reçu avec grand honneur³¹. En revanche, les chevaliers et les seigneurs de l'île voient les choses autrement : un traité de paix obligeant le roi à interdire toute course contre le sultanat mamelouk les prive d'une source de richesse d'une importance considérable. Macheras l'affirme clairement en disant que « les seigneurs s'étaient enrichis en pillant les Sarrasins³² ». Dès le début du XV^e siècle, on voit deux camps s'affronter : d'un côté les marchands chypriotes et occidentaux résidant dans l'île ayant des intérêts permanents avec les possessions mameloukes, en particulier avec la Syrie, et d'un autre côté, les chevaliers et les seigneurs, qui par le biais de la course peuvent se procurer une main-d'œuvre employable gratuitement dans leurs casaux³³.

La paix n'est que de courte durée. En effet, en 1415, se trouvant confronté à une grave crise économique en raison de la diminution de ses revenus et du manque d'une main-d'œuvre capable d'assurer la production agricole, le roi Janus ordonne à l'équipage de la galère royale, accompagnée d'une galiote, d'effectuer des *razzias* sur les côtes égyptiennes, surtout celles d'Alexandrie,

27. *Id.*, p. 360.

28. F. BUSTRON, *Chronique de l'île de Chypre, Mélanges Historiques : choix de documents*, t. 5, éd. L. DE MAS LATRIE, Paris, 1886, p. 356.

29. *Id.*

30. HILL, *A history of Cyprus*, t. 2, p. 469.

31. MACHERAS, *Chronique*, p. 364.

32. *Id.*, p. 360.

33. *Id.*, p. 374-375.

où les Chypriotes réussissent à enlever 1 500 Sarrasins. Le sultan mamelouk al-Mu'ayad, furieux, envoie cette fois-ci le consul catalan Sanç Antoní Ametller en tant qu'ambassadeur auprès du roi de Chypre pour lui demander la libération des prisonniers. Janus lui répond que les 1 500 Sarrasins emmenés par lui sont une grande nécessité pour l'île qui éprouve un grand besoin de laboureurs et de planteurs de cannes à sucre³⁴.

De leur côté, les Catalans, qui fréquentent l'île où ils peuvent s'approvisionner et vendre leur butin, en particulier les captifs, multiplient leurs opérations pour se venger des mamelouks³⁵. Ces derniers ont sanctionné les marchands catalans résidant à Beyrouth et à Alexandrie en les obligeant à payer une indemnité de 30 000 ducats, pour rendre justice aux familles de marchands de l'Ifriqiya : ces derniers avaient nolisé un navire catalan, en 1408, pour se rendre à Tunis avec leurs marchandises. Mais au lieu de débarquer à Tunis, les marchands ifriqiyens furent conduits à Barcelone où ils furent dépouillés de leurs biens et vendus comme esclaves³⁶. Les opérations menées contre les possessions mameloukes se succèdent jusqu'à l'avènement de Barsbay en 1422. Celui-ci, en mettant un terme aux rebellions des émirs et en se débarrassant définitivement de ses rivaux, peut régner en maître. Pourtant rien ne change entre les deux voisins. Le 17 septembre 1422, on apprend que deux galères ont d'abord pris à Beyrouth une coque génoise dont l'équipage était à terre³⁷, elles ont ensuite capturé une galiote musulmane transportant une ambassade dépêchée par le sultan d'Égypte auprès du sultan ottoman et chargée de présents³⁸. L'année suivante (1423), le sultan apprend également que deux navires appartenant à ses sujets, chargés de marchandises et transportant plus de 100 personnes à bord, ont été interceptés par des pirates francs, au large du port de Damiette³⁹. Les mamelouks, pour racheter l'ambassadeur du sultan, 15 personnes de sa suite et les deux navires marchands capturés et dépouillés de leurs cargaisons, ont dû payer 4 000 ducats et arrêter des marchands occidentaux pour les obliger à racheter le reste des captifs⁴⁰.

34. EMMANUEL PILOTI, *Traité sur le passage en Terre sainte (1420)*, éd. P.H. DOPP, Louvain-Paris, 1958, p. 174-175.

35. E. ASHTOR, *Levant trade in the later Middle Ages*, Princeton, 1983, p. 286-287 ; EDBURY, *The Lusignan Kingdom of Cyprus*, p. 240.

36. DARRAG, *L'Égypte sous Barsbay*, p. 334.

37. Les Vénitiens disent qu'il s'agit de Catalans, en revanche dans les sources arabes, il est question de deux galères chypriotes.

38. KHALIL AL-ZAHIRI, *Zubdat kashf al-mamâlik*, éd. P. RAVASSE, Paris, 1894, p. 138 (trad. L. CHEIKHO, p. 370)

39. IBN TAGRI BIRDI, *op. cit.*, t. 6, p. 578-579 : à la suite de cet acte, Barsbay décide de confisquer les biens des marchands occidentaux et leur interdit de quitter la Syrie, Alexandrie et Damiette.

40. N. IORGA, Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades, *Revue de l'Orient latin*, t. 5, 1897, p. 128 n. 2.

Venise, se sentant menacée par cette vague de course qui ne peut que compromettre ses intérêts commerciaux, a essayé d'intervenir par la voie de la diplomatie. Pour gagner les faveurs du sultan afin d'être épargnée des sanctions collectives infligées à ses marchands, la Seigneurie est allée jusqu'à racheter des captifs musulmans : la mission accomplie avec succès par Emmanuel Piloti en 1402 auprès de Giacomo Crispo, duc de Naxos, pour le rachat de 150 musulmans capturés par Pierre de Laranda, un corsaire biscaïen selon Piloti, à bord d'un navire marchand, sur les côtes de l'Asie Mineure, témoigne des bonnes intentions des Vénitiens⁴¹. Le 12 novembre 1409, une lettre est adressée par Blas Dolfin, consul de Venise à Alexandrie, au duc de Crète, par laquelle il lui demande de libérer les musulmans capturés par le duc de Naxos. Au mois de décembre de la même année, et par crainte des représailles du sultan mamelouk, les Vénitiens dépensent 2 000 ducats pour racheter des Maghrébins enlevés par des pirates⁴². De même en 1419, la Seigneurie envoie des lettres à ses consuls de Damas et de Chypre pour racheter les captifs musulmans dont la plupart avaient été achetés par Jean Corner, sans doute pour travailler dans ses plantations de canne à sucre⁴³.

En 1422, elle envoie un ambassadeur au sultan avec l'argent nécessaire à la libération de ses citoyens. Le 23 août 1423, il est décidé de dépêcher encore le consul de Damas Barthélemy Storlato à Rhodes, pour se plaindre auprès du grand maître de la faveur accordée par l'ordre aux pirates catalans⁴⁴.

Fort exaspéré des dommages infligés à la population côtière et aux marchands, le sultan Barsbay ordonne de commencer les préparatifs pour mener une campagne contre le royaume de Chypre⁴⁵. Cette décision est prise peu après le retour d'un captif musulman fuyant l'île. Ce dernier a raconté au sultan comment des hauts fonctionnaires du royaume de Chypre soutenaient les pirates ; il a désigné en particulier le bayle royal de Limassol Philippe de Picquigny⁴⁶. Une autre raison expliquant l'initiative du sultan, la principale selon l'historien de la ville de Beyrouth, Sâlih Ibn Yahya, un témoin oculaire : il s'agit de la capture d'un navire de Ahmad Ibn al-Hamîm, un marchand du sultan, chargé d'une cargaison de savon et d'autres marchandises de Tripoli à destination de Damiette. Au moment où le navire

41. EMMANUEL PILOTI, *op. cit.*, p. 201-205.

42. N. IORGA, Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XV^e siècle, IV : documents politiques, *Revue de l'Orient latin*, t. 4, 1896, p. 309-311.

43. L. DE MAS LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. 2, Paris, 1852-1861, p. 458-459.

44. IORGA, Notes et extraits, *Revue de l'Orient latin*, t. 5, p. 146.

45. Sur les trois campagnes menées par les mamelouks contre l'île de Chypre voir le récit de AS-SAYRAFI, *Nuzhat an-nufûs wa-l-abdân fi twârîkh az-zmân*, éd. H. HABCHI, t. 3, Le Caire, 1973, p. 76-95.

46. MACHERAS, *Chronique*, p. 365-366.

entraîné dans le port, il a été intercepté et pris par des corsaires basques qui ont mis le cap sur Chypre⁴⁷.

Les mamelouks mènent trois expéditions dont la dernière s'achève par la déroute de l'armée royale et la capture du roi Janus⁴⁸. Mais cet état de guerre régnant entre les deux pays est entrecoupé d'initiatives diplomatiques de part et d'autre. En 1424, une première campagne débute mal ; les mamelouks se contentent de piller Limassol et un certain nombre de villages sur la côte chypriote. L'année suivante (1425), avant de déclencher une deuxième expédition, les princes mamelouks, en concertation avec le gouverneur de Syrie, dépêchent auprès du roi de Chypre un émissaire lui demandant de cesser les hostilités et de conclure un traité de paix. Janus est disposé à répondre favorablement à la lettre du sultan, mais il se trouve que son frère Henri de Lusignan refuse cette proposition⁴⁹. Toutes les sources s'accordent sur le fait que le souverain chypriote, soumis aux désirs et aux intérêts de ses conseillers et de ses chevaliers, est incapable d'imposer ses décisions. D'ailleurs, Macheras s'en prend aux chevaliers et aux seigneurs, les accusant de mettre en péril l'indépendance de l'île.

Pour entamer une dernière campagne contre le royaume, Barsbay ordonne la construction de deux navires de guerre dans l'arsenal de Beyrouth. Le sultan est vraisemblablement bien informé de la situation à Chypre. De plus, il craint l'arrivée de renforts en provenance d'Occident. Pour cette raison, il s'empresse de construire des navires. En témoignent les décrets qu'il promulgue pour accélérer les travaux. Résultat : la population a souffert des taxes supplémentaires imposées, des confiscations arbitraires et des injustices commises par les agents du sultan. Les deux navires ont été mal construits ; l'un se brise avec deux autres navires au large de Rosette à cause d'une tempête, l'autre ne peut plus lever la voile car des brèches y ont été détectées⁵⁰. Or le sultan est déterminé à lancer son expédition. Du coup, il remplace les deux navires par des *sermes*, sorte de barques utilisées uniquement pour le transport des marchandises dans le Nil, et confisque des navires appartenant aux marchands occidentaux pour transporter ses soldats à Chypre⁵¹.

Il est important également de signaler les efforts entrepris par un haut dignitaire musulman de Syrie pour apaiser les tensions entre les deux camps afin d'éviter la confrontation. Il s'agit du cheikh Muhammad Ibn Qudaydar de Damas que les chroniqueurs chypriotes évoquent avec beaucoup d'en-

47. SALIH IBN YAHYA, *Târîkh Bayrûth*, éd. P.L. CHEIKHO, Beyrouth, 1927, p. 219.

48. EDBURY, *The Lusignan Kingdom of Cyprus*, p. 225.

49. SALIH IBN YAHYA, *Târîkh*, p. 222.

50. *Id.*, p. 226-227.

51. *Id.*, p. 227.

thousiasme, soulignant l'importante place qu'il occupe parmi les musulmans et ses rapports avec de grandes personnalités chypriotes⁵². Ce cheikh a acquis une certaine célébrité depuis la dernière décennie du XIV^e siècle⁵³. Il a participé aux négociations entre les mamelouks et Tamerlan pendant l'occupation de Damas⁵⁴. Il est également respecté par les sultans du Caire et il a conquis l'amitié des ambassadeurs chypriotes, Thomas Provost et Jean Apodochatoro, en 1414, lors de la signature d'un traité de paix entre Chypre et l'Égypte⁵⁵. Les chroniques rapportent qu'il est riche, ce qui n'exclut pas l'existence d'intérêts commerciaux avec les Chypriotes.

Ayant appris les intentions de Barsbay d'envahir l'île, Ibn Qudaydâr dépêche son fils auprès du roi avec une lettre et de riches présents. Il met ainsi en garde le roi contre sa conduite périlleuse et les risques qu'il encourt en continuant de piller les possessions mameloukes et de soutenir la course. Il l'encourage également à répondre favorablement aux appels lancés par le sultan pour instaurer la paix. Dans cette longue lettre, que Macheras a pris le soin de transcrire dans sa chronique, le cheikh confie au roi de Chypre un certain nombre de secrets, en particulier sur la situation politique de l'Égypte, que Barsbay maîtrise parfaitement. Le dignitaire damascain a envoyé cette lettre sans le consentement du sultan. Ibn Hajar al-'Asqalânî ajoute encore que le cheikh a envoyé son fils dans le but de demander au roi de Chypre de libérer les prisonniers musulmans, en contre-partie de quoi le cheikh entreprendra des démarches auprès du sultan pour autoriser Janus à visiter le Saint-Sépulcre⁵⁶. Après le refus de Janus d'accorder audience au fils du cheikh damascain, en raison des pressions exercées par ses conseillers, qualifiés par Macheras de « sans expérience et n'ayant pas la moindre idée du monde », le cheikh regrette de voir ses efforts se solder par un échec. Et d'affirmer : « Je devais envoyer mon fils dans l'intérêt des affaires du sultan, et moi, dans l'intention de faire du bien au roi, j'ai préféré l'envoyer à ce dernier qui nous regarde comme des chiens »⁵⁷. Il ressort donc de cette lettre que le cheikh connaît parfaitement la situation à Chypre. La guerre de course menée contre l'Égypte et la Syrie n'est en fin de compte qu'une guerre économique dont le but est de s'enrichir. En effet, l'île est toujours confrontée à une grave crise démographique due à l'arrêt des migrations et aux épidémies répétées. Le recours aux captifs est inévitable pour combler les carences de main-d'œuvre et assurer une production destinée en grande partie à

52. MACHERAS, *Chronique*, p. 370.

53. D'après les deux notices biographiques d'as-SAKHĀWĪ, *ad-daw' al-lāmi'*, t. 6, Beyrouth, 1992, p. 327-328, n° 1068 et d'IBN HAJAR AL-'ASQALĀNĪ, t. 3, p. 508-509, Ibn Qudaydâr est né en 752 / 1351-1352.

54. *Id.*

55. MACHERAS, *Chronique*, p. 370.

56. IBN HAJAR AL-'ASQALĀNĪ, *op. cit.*, t. 3, p. 342.

57. MACHERAS, *Chronique*, p. 375.

l'exportation. Les possessions mameloukes constituent donc pour les Chypriotes un arrière-pays où ils peuvent se procurer des captifs employés dans les casaux⁵⁸. C'est ce qui ressort des discussions entre le roi et ses conseillers, qui cherchent à le convaincre de continuer la course : « Nous te promettons qu'en allant l'attaquer, nous rapporterons assez d'esclaves pour remplir l'île⁵⁹. »

Quant aux réactions des puissances occidentales, en particulier celles de Gênes et de Venise, elles ne sont pas étonnantes puisque les deux républiques ne songent qu'à leurs intérêts commerciaux avec les mamelouks. Elles n'ont aucune raison d'approuver une guerre de course menée par les Chypriotes de concert avec les pirates catalans, où les biens des marchands génois et vénitiens ne sont pas épargnés. Ainsi, les Génois observent-ils une attitude double, en se montrant devant le pape très préoccupés du sort du royaume et disposés à intervenir auprès du sultan. En même temps, on voit Benedetto Pallavicino inciter le sultan à envahir l'île⁶⁰, car l'affaiblissement du roi pourrait jouer en leur faveur et faire cesser les attaques contre Famagouste.

En revanche, Venise manifeste une attitude qui est pour le moins prudente, et ce en dépit des appels du roi Janus à l'aider contre les mamelouks. Le 6 décembre 1425, les autorités vénitiennes reçoivent les ambassadeurs Stefano dei Pignoli et Domizio Paluda, dépêchés pour solliciter un emprunt de 25 000 ducats et la permission de recruter des soldats sur le territoire vénitien⁶¹. Cette demande est refusée par crainte des représailles du sultan mais aussi par souci de maintenir la neutralité de la république marchande afin de sauvegarder les intérêts de ses citoyens en Égypte et en Syrie. Venise interdit également à ses navires de transporter des secours à Chypre⁶². Mieux encore, les Vénitiens blancs vont jusqu'à porter assistance aux mamelouks, en leur ouvrant les portes de la ville de Nicosie, et en leur indiquant où se trouvent les rentes de la trésorerie royale⁶³. Or, le récit de cinq musulmans capturés et emprisonnés par les Vénitiens de Piskopi, met en cause la neutralité vénitienne⁶⁴. Selon ces rescapés qui ont réussi à s'enfuir vers le camp de l'armée mamelouke, une galère vénitienne est arrivée à Piskopi, elle

58. B. ARBEL, *Venitian Cyprus and the Muslim Levant, 1473-1570, Cyprus and the crusades*, p. 159.

59. MACHERAS, *Chronique*, p. 374-375.

60. *Id.*, p. 377.

61. F. THIRIET, *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Roumanie*, t. 2, 1400-1430, Paris, 1959, doc. 2011.

62. DE MAS LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre*, t. 2, p. 516-517.

63. MACHERAS, *Chronique*, p. 388-389.

64. AS-SAYRAFI, *Nuzhat al-nufûs*, t. 3, p. 82 : il s'agit d'une douzaine de personnes qui ont pris la fuite du village de Piskopi détenu par les Corner ; sept d'entre elles ont été rattrapées et reconduites au village. Ce témoignage met en lumière l'existence d'un certain nombre de captifs musulmans détenus par les Vénitiens de Piskopi.

transportait des marchands venant pour charger du sucre du village des Corner. Cette galère était en outre chargée d'une importante cargaison d'armes et de matériel destiné aux navires de guerre, pour le compte du roi Janus⁶⁵.

Après d'âpres négociations entre les différents protagonistes et la médiation du grand maître de l'Hôpital, Benedetto Pallavicino, et des marchands occidentaux, le roi Janus, capturé par les mamelouks lors de l'expédition de 1426, est libéré après avoir payé une rançon de 200 000 ducats alourdie d'un tribut annuel de 5 000 ducats⁶⁶. Par acte de loyauté, un certain nombre de sujets ainsi que des ressortissants des républiques marchandes ont vendu tous leurs biens pour voir le roi recouvrer sa liberté⁶⁷. Le grand maître des chevaliers a payé la somme de 15 000 ducats qu'il a empruntée aux Vénitiens. Dix-neuf ans plus tard, c'est-à-dire en 1446, le royaume de Chypre n'a pas encore remboursé l'argent avancé par l'ordre pour la rançon de Janus⁶⁸. Mais ce sont les Vénitiens qui ont payé le plus d'argent, entre autres Angelo Micheli dont l'action sera évoquée plus loin.

Avec la nouvelle relation de suzeraineté instaurée depuis 1427, les mamelouks ont du mal à maintenir le contrôle de la situation politique à Chypre malgré la constance du roi à payer le tribut annuel. Ils organisent annuellement une expédition vers l'île pour maintenir la paix, renforcer la garnison stationnée à Chypre et en même temps lever le tribut annuel. Les événements révèlent une politique mamelouke instable, soumise aux désirs et aux intérêts des émirs. En 1458, le sultan mamelouk accueille Jacques le Bâtard, réfugié en Égypte après l'intronisation de sa sœur Charlotte. Il le place à la tête du royaume et en même temps, il ordonne d'entamer des préparatifs pour une nouvelle expédition pour soutenir le roi détrôné. Sunqur al-Ashrafi al-Zardakhâsh, chargé par le sultan de superviser ces préparatifs, commet beaucoup d'injustices à l'égard des marchands musulmans, en leur imposant des prix très bas pour l'achat du bois. Bref, il réussit à amasser de grosses sommes d'argent au grand dam de la population égyptienne⁶⁹.

Avec l'arrivée d'une délégation chypriote et des représentants des communautés marchandes installées dans l'île, en 1458, le sultan al-Ashraf Inâl

65. *Id.* ; il semble également que ces rescapés étaient bien informés, puisque l'auteur rapporte, dans son récit, le contenu de la cargaison d'armes : il s'agit de 25 caisses (coffrets) de cuirasses, 15 caisses de casques, 3 coffrets remplis d'épées, 700 armures et 4 cuirasses pour la protection des têtes de chevaux, 6 selles, 150 cordes, 4 voiles et 12 cordons destinés aux navires de guerre.

66. N. HOUSLEY, *The later crusades, 1274-1580, from Lyons to Alcazar*, Oxford, 1992, p. 196.

67. HILL, *A history of Cyprus*, t. 2, p. 488-489.

68. DE MAS LATRIE, *Histoire*, t. 3, p. 30.

69. M.T. MANSOURI, *Chypre dans les sources arabes médiévales*, Nicosie, 2001, p. 89.

change d'avis. En effet, il exprime son souhait de maintenir la reine Charlotte à la tête du royaume. Or, les mamelouks *ajlâb* (des mamelouks récemment achetés) se révoltent contre le sultan ; ils s'en prennent aux partisans de la reine Charlotte, « en les frappant, les blessant et en déchirant leurs habits offerts par le sultan ». Les troubles prennent une telle ampleur que le sultan est contraint de s'incliner immédiatement, en destituant la reine et en intronisant Jacques le Bâtard⁷⁰.

Le loyalisme observé par le roi de Chypre n'a pas suffi à épargner aux mamelouks un certain nombre de problèmes majeurs dont le plus grave est la crise économique qui affecte le sultanat, ainsi que les divisions continues des émirs et leur désaccord avec le sultan, autant d'éléments qui ont concouru à ébranler la puissance du sultanat mamelouk.

L'échec des expéditions menées contre les chevaliers de Rhodes en 1440 et 1444⁷¹ marque le retour à une politique défensive incarnée par la fortification des places côtières et la négligence totale de la marine. Encore faut-il ajouter à cela la mauvaise conduite des émirs à Chypre, en particulier après la prise de Famagouste par Jean II, en 1464. La prolifération des infractions commises par l'émir Jânî Bâk pousse les Chypriotes à le tuer avec 25 mamelouks du sultan⁷².

Les rapports entre Chypre et l'Égypte ne sont pas uniquement fondés sur la confrontation et la guerre. Bien au contraire, au début du XV^e siècle, les relations commerciales continuent, mais avec un rythme moins soutenu que celui d'avant 1365. En effet, cette année-là, Pierre I^{er}, roi de Chypre, sous prétexte de combattre les infidèles, s'est emparé d'Alexandrie, devenue la plaque tournante du commerce international au détriment de Famagouste, dont le déclin a commencé à se précipiter dès les années 1350. Ainsi la réaction de Pierre I^{er} devrait-elle être interprétée comme une tentative pour rendre à la ville de Famagouste sa primauté commerciale et sa prospérité⁷³.

Depuis le début du XIV^e siècle, et à un moment où les interdictions pontificales sont encore observées par les républiques maritimes, l'île de Chypre, rendez-vous de tous les marchands, devient un grand entrepôt d'épices et commande en quelque sorte le commerce avec les possessions

70. *Id.*, p. 90-91.

71. Sur l'expédition de 1444, voir l'esquisse d'IBN TAGRÎ BIRDÎ dans son *Hawâdith ad-duhûr fi madâ al-ayyâmi wa-l-chuhûr*, éd. M.K. 'IZZ AD-DÏN, t. 1, Beyrouth, 1990, p. 90-93 : l'auteur nous informe qu'il a perdu son brouillon détaillé concernant cette expédition et un certain nombre d'événements relatifs aux années 1442 et 1443.

72. MANSOURI, *Chypre dans les sources arabes médiévales*, p. 94-95.

73. M. BALARD, Chypre, les républiques maritimes italiennes et les plans de croisade (1274-1370), *Cyprus and the crusades*, p. 104 ; EDBURY, *The kingdom of Cyprus*, p. 209-210.

mameloukes⁷⁴. Ce sont les Chypriotes, en particulier des immigrés syriens, qui vont chercher les marchandises en Syrie. En témoigne l'exemple de la famille nestorienne des Lakhan qui assure une bonne partie du trafic entre Famagouste et les côtes syriennes⁷⁵. Les caravanes en provenance d'Extrême-Orient sont ensuite relayées par des navires vers Famagouste ; s'y ajoutent alors les marchandises locales de Syrie⁷⁶.

Les Chypriotes ont leurs institutions représentatives dans le sultanat mamelouk ; leur *fondouc* d'Alexandrie existe dès avant 1365 ; ils l'occupent en 1368, après les réclamations de Pierre I^{er}. Il est également mentionné en 1395⁷⁷. Quant à Beyrouth, les Chypriotes y possèdent une église et un groupe y réside en permanence. Ils y ont également leurs tavernes et leurs pressoirs à vin⁷⁸. Dans le port de Beyrouth, leur rôle semble être important ; on les voit intervenir, en 1382, entre les Génois et les Vénitiens, pour apaiser les tensions et arrêter les actes de représailles menés par les deux communautés⁷⁹. Le souverain de Chypre se charge d'envoyer les marchandises des Vénitiens, débarquées à Famagouste, vers Beyrouth, à bord de deux galères⁸⁰.

En raison des hostilités ayant régné au début du XV^e siècle, il est clair que les relations commerciales, bien qu'elles n'aient pas été interrompues définitivement, sont au niveau le plus bas.

Il est plus vraisemblable d'admettre que les intérêts des Chypriotes en Syrie ont considérablement diminué. En effet, la Syrie a beaucoup souffert de l'invasion mongole : elle a été dévastée, les villes détruites, la population massacrée ; les sources arabes ont dressé un spectacle de désolation. Et la Syrie ne se relève de ses ruines qu'après plusieurs longues années. Mais elle devient un marché d'écoulement des produits occidentaux. En 1449, des pèlerins, en visite à Damas, cherchent à acheter des soieries, mais on leur apprend que ce produit est importé de Venise, car Tamerlan a emmené tous les maîtres artisans à sa capitale Samarkand⁸¹.

74. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. 2, p. 8-9.

75. J. RICHARD, Une famille de « Vénitiens blancs » dans le royaume de Chypre au milieu du XV^e siècle : les Audeth et la seigneurie de Marethasse, *Rivista di Studi bizantini e slavi*, t. 1 (*Miscellanea Agostino Pertusi*, t. 1), 1981, p. 91 ; rééd. dans *Croisés, missionnaires et voyageurs*, Londres, 1983.

76. DOPP, *L'Égypte au commencement du XV^e siècle d'après le traité d'Emmanuel Piloti (1420)*, p. 54.

77. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. 2, p. 432.

78. SÂLIH IBN YAHYA, *Târîkh*, p. 34.

79. M.T. MANSOURI, Les communauté marchandes occidentales dans l'espace mamlouk (XII^e-XV^e siècles), *Coloniser au Moyen Âge*, p. 100-101.

80. SÂLIH IBN YAHYA, *Târîkh*, p. 34.

81. HEYD, *op. cit.*, t. 2, p. 469.

Le roi de Chypre à peine libéré, les problèmes de remboursement des dettes commencent à se poser : aux Génois pour les arriérés de la nouvelle *mahone* et aux Vénitiens pour les dettes avancées par plusieurs marchands résidant dans l'île. Juste après la signature de la paix entre les deux voisins, Janus mande Baudouin de Nores à Alexandrie pour diriger ses affaires commerciales. Les actes du notaire Niccolò Turiano, instrumentés à Alexandrie en 1428, montrent combien ces affaires sont importantes⁸². Un certain nombre de transactions et de ventes d'épices portent des sommes allant de 2 200 à 12 000 ducats. Les camelots fabriqués dans la teinturerie royale de Nicosie sont très estimés dans les marchés de Syrie et d'Égypte⁸³. Si bien que le tribut annuel est payé en grande partie en camelots⁸⁴.

Quant aux mamelouks, faute de documentation, il est difficile d'estimer l'importance de leur trafic avec l'île. La nomination d'un marchand à la tête d'une expédition pour Chypre pourrait nous éclairer sur la présence de marchands musulmans dans le royaume. Il semble également que l'île est devenue pour les mamelouks un centre dans lequel ils négocient l'achat d'esclaves : en 1450, le sultan Djaqmâq (1438-1453) ordonne à Fâris al-Turkmânî d'aller à Chypre pour acheter des Mongols et les ramener au Caire. Il lui donne une somme d'or, en lui demandant d'utiliser aussi le tribut que lui doit le souverain de Chypre⁸⁵.

Les nouveaux rapports instaurés entre Chypre et l'Égypte depuis 1427 ouvrent l'espace oriental de la Méditerranée à la liberté du commerce ; les marchands occidentaux, en particulier les Vénitiens, profitent largement de cette situation pour accentuer leur emprise sur le commerce mamelouk. Les marchands vénitiens résidant à Chypre vont en Syrie et en Égypte pour écouler les produits de l'île comme le sel, le froment et les mélasses⁸⁶. Le sucre produit dans le domaine des Corner à Piskopi est également présent sur les

82. VENISE, Archivio di Stato, *Cancellaria Inferiore*, Ba. 211.

83. ASHTOR, *Levant trade in the later Middle Ages*, p. 365 ; HEERS, *Gênes au XV^e siècle*, p. 375 : au milieu du XV^e siècle, les Génois contrôlent cette activité à Chypre et en 1449, Antonio Grillo achète au roi la ferme de la teinturerie de Nicosie.

84. IBN HAJAR, *'Inbâu-l-gumar bî'abâ' al-'umar*, t. 3, p. 370 : le tribut annuel est de 2 000 pièces de camelots, d'une valeur de 20 000 dinars ; voir également p. 460 : en 834/1430-1431, le sultan Barsbay a envoyé 300 mamelouks pour demander au roi de Chypre de payer les arriérés du tribut. Les soldats sont retournés au Caire avant moins d'un mois, accompagnés d'un chargement de camelots évalué à 3 000 dinars.

85. MANSOURI, *Chypre dans les sources arabes médiévales*, p. 95.

86. GÈNES, Archivio di Stato, *San Giorgio*, sala 34, 590/ 1292 : *Liber Diversorum Negociorum Famagoustae*, f° 158 r° : 13 octobre 1441 : une lettre écrite par Oberto Giustiniano, podestat de Famagouste, à Francesco de Montoli, capitaine de Paphos et à Antoine Milan, bayle royal de Limassol, dans laquelle il autorise Tomasino Manselli à charger 35 cantares de *mellis nigri* dans les deux lieux susdits ou leurs environs sur la *gripparia*, patron Juliano Carlavario, *in partibus Egipti*.

marchés de Damas⁸⁷. Angelo Micheli, un marchand vénitien résidant à Alexandrie de 1415 à 1428, joue un rôle important pour le paiement de la rançon de Janus. Grâce à sa bonne réputation auprès des marchands occidentaux, il réussit à amasser l'argent nécessaire pour la libération du roi. Lui-même paye la somme de 5 000 ducats⁸⁸ ; en récompense, le roi lui octroie les revenus des salines de Chypre⁸⁹. En 1428, plusieurs actes notariés mentionnent Angelo Micheli passant des transactions importantes avec le roi de Chypre sur des ventes de safran, d'huile, de sucre, de froment, de miel et d'épices, en particulier de poivre, ce qui pourrait nous donner une idée, même si elle est partielle, des échanges commerciaux entre le royaume de Chypre et le sultanat mamelouk.

Dans une lettre datée de 1445 et adressée par le Sénat de Venise à Pietro Contarini, consul à Chypre, on apprend que le roi de Chypre doit à Angelo Micheli la somme de 17 000 ducats⁹⁰. Ce dernier meurt avant de pouvoir récupérer l'argent. De plus, le roi de Chypre enlève à ses successeurs la jouissance des revenus des salines. Les décisions et les ambassades dépêchées par la République se succèdent pour appeler le roi de Chypre à respecter ses engagements vis-à-vis des Vénitiens résidant dans l'île, menaçant d'interrompre le commerce et d'ordonner le départ de ses citoyens de l'île, des menaces qui n'ont jamais été appliquées. Mais c'est grâce à ces dettes et aux emprunts accordés aux rois de Chypre que les Vénitiens renforcent leur présence dans l'île, face à la passivité des Génois. À partir de 1438, les licences et les sauf-conduits accordés par les Génois montrent à quel point les Vénitiens dominent le commerce chypriote et le trafic avec le sultanat mamelouk, en particulier la famille des Corner⁹¹. Cette dernière joue un rôle fondamental dans le renforcement des intérêts commerciaux des Vénitiens dans l'île⁹². Marco Corner, grâce à ses activités étendues et au réseau commer-

87. E. VALLET, *Marchands vénitiens en Syrie à la fin du XV^e siècle*, Paris, 1999, p. 293.

88. L. DE MAS LATRIE, *Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison des Lusignan*, Paris, 1874, p. 38, doc. 29.

89. J. RICHARD, *Chypre du protectorat à la domination vénitienne*, *Venezia e il Levante fino al secolo XV*, éd. A. PERTUSI, Florence, 1973, p. 664.

90. THIRIET, *Régeste des délibérations du Sénat de Venise*, p. 52, doc. 36 : la lettre est datée du 11 août 1445.

91. GÈNES, Archivio di Stato, *San Giorgio*, sala 34, 590 / 1289 (années 1446-1448), 1290 (années 1438-1439) et 1292 (années 1440-1441) : ces trois registres renferment un nombre important de licences et de sauf-conduits accordés par le podestat de Famagouste aux marchands trafiquant dans l'île, dont la majorité sont des Vénitiens.

92. Sur l'importance de cette famille vénitienne, voir G. LUZZATO, *Capitalismo coloniale nel Trecento*, *Studi di storia economica veneziana*, Padoue, 1954, p. 117-123 ; DE MAS LATRIE, *Histoire*, t. 3, p. 814-822 ; F. THIRIET, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge : le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII^e-XV^e siècles)*, Paris, 1959, p. 436 ; *Dizionario biografico degli Italiani*, t. 29, Rome, 1983, p. 179-180 ;

cial complexe qu'il a tissé dans la Méditerranée orientale, est devenu une personnalité influente. Le mariage de Catherine Corner avec le roi de Chypre Jacques de Lusignan, en 1472, constitue le point culminant du dynamisme vénitien, dont le but est d'asseoir l'autorité de la république et d'annexer définitivement l'île⁹³.

On peut donc dire que l'établissement de la paix, en 1427, entre le royaume de Chypre et le sultanat mamelouk, après une longue période de troubles, permet d'instaurer une stabilité relative dans la Méditerranée orientale, au commerce méditerranéen d'atteindre ses plus hauts niveaux et aux Vénitiens d'établir de bons rapports avec les sultans d'Égypte pour ainsi dominer le commerce chypriote et le trafic avec le sultanat mamelouk et enfin acquérir l'île de Chypre en 1489.

Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne

Mohamed OUERFELLI

D. STÖCKLY, Hommes d'affaires-armateurs et « diplomates » vénitiens à Chypre entre le début du XIV^e et le milieu du XV^e siècle : un seul groupe d'intérêt ?, *Les Lusignans et l'outre-mer*, p. 285-286.

93. A. ZORZI, *Une cité, une république, un empire : Venise*, trad. fr. B. GUYADER, Paris, 1980, p. 148.